

N° 699
20-09-2003



ORGANE du Syndicat National de l'Enseignement Public - FSU

Dossier : Retour sur le mouvement du printemps 2003

- *Les enseignants d'EPS et le débat sur l'école*
- *Retraites, suite du dossier*

PÉTITION
retenues pour grève
Bulletin 698
Signez, faites signer
et retournez la
au SNEP



SOMMAIRE

- Edito p. 2
- Profs d'EPS et débat éducatif. p. 3-4
- Infos concours 2004..... p. 4
- Sport scolaire..... p. 5
- Installations p. 5-6
- Programme du primaire p. 6
- LP : programme, évaluation p. 6
- Dossier : mouvement social 2003 . p. 7-10
- Retraite p. 11-12
- Mouvement p. 12
- Métier..... p. 13
- Professeurs de sport..... p. 13
- Et pendant ce temps là p. 13
- Femmes et métier p. 14

Edito

L'essentiel est de lutter

Quoi qu'en disent les médias, après le 3 septembre, le 10 est un bon début. Il est rare que l'action redémarre sur les chapeaux de roue surtout lorsqu'elle doit s'appuyer sur l'analyse critique d'une action précédente et de ses résultats. Ce qu'il y a d'évident c'est que jamais l'action syndicale n'a été enclenchée aussi tôt, jamais les contacts intersyndicaux n'ont été aussi précoces et jamais la question de l'action n'a été aussi présente dans les têtes !

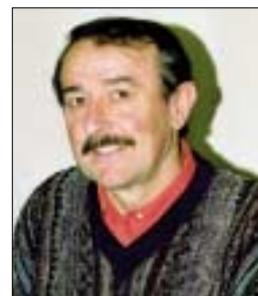
Les rencontres avec les personnels montrent la soif importante de débats afin de comprendre exactement ce qui s'est passé l'an dernier et pourquoi les résultats attendus ont été trop insuffisants par rapport à la mobilisation développée.

Aujourd'hui, le débat se cristallise sur les formes de l'action : doutes sur la grève et recherche de modes originaux, innovants, qui médient nos engagements ; doutes sur nos rapports à l'opinion ; doutes aussi sur les possibilités de gagner (déportant parfois la réponse vers les prochains rendez-vous électoraux).

Ces interrogations sont normales après l'expérience passée et l'exemple de la lutte des intermittents montre qu'elles sont partagées par d'autres. En même temps il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre et laisser penser que la question de l'issue positive à nos revendications passerait par l'invention d'une nouvelle forme de lutte. L'essentiel demeure bien le plus large rassemblement de tous dans la lutte, son soutien actif par l'opinion publique et surtout l'entente commune sur des revendications qui satisfassent à la fois les personnels en mouvement et l'intérêt général de la société. Ce qui a été fait l'an dernier rentre dans ce schéma de façon exemplaire mais en même temps on doit en comprendre les limites. Les inégalités de mobilisation entre les départements et académies, entre les salariés du public et du privé, les décalages d'entrée en action dans le temps, ont compliqué à l'extrême l'unification et l'élargissement des luttes, qui auraient contraint le gouvernement à des reculs plus significatifs. Cet objectif est à gagner parce qu'il n'y a pas d'autres portes de sortie.

C'est dans cet esprit que nous encourageons les collègues à se rencontrer et à débattre, l'essentiel étant bien de ne pas attendre des jours meilleurs, mais collectivement de décider d'actions qui fassent le plus large accord et cela sans tarder. Tel est le sens de l'appel des cinq organisations de l'éducation. Le SNEP et la FSU réunissent leurs instances nationales prochainement, ces questions seront au cœur de leurs débats.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général



Les profs d'EPS et " le grand débat éducatif "

Alors que le ministre et le gouvernement annoncent à grands frais médiatiques leur volonté de changer la loi d'orientation de 89, comment peser pour un vrai débat, exigeant et contradictoire, et imposer un regard lucide sur le système éducatif et la société dans laquelle il évolue ?

Le ministre explique dans sa conférence de presse de rentrée la nécessité d'un nouveau texte législatif, pour " fixer le cap ". Or il est un argument, déterminant à nos yeux, qui manque cruellement dans le discours de Luc Ferry : celui qui consiste à s'appuyer sur une analyse précise de la loi, de son application, de son bilan et à mettre en évidence ce qui, à ses yeux, constituerait des insuffisances notoires. Faute de répondre à cette première mais fondamentale question, la modification annoncée risque de n'être qu'un effet d'annonce, pour occuper à bon compte les syndicalistes, les enseignants et les citoyens.

■ Un diagnostic partagé ou l'ambiguïté d'une méthode ?

Toujours d'après le gouvernement, le diagnostic devra être partagé. Or la méthode proposée risque déjà de compromettre l'opération. Tout d'abord la réflexion initiale est confiée, comme c'est désormais la tradition, à des experts qui parfois, comme c'est le cas avec Claude Thélot, se sont forgés par leur travail passé un point de vue personnel bien arrêté sur le sujet (rappelons que Claude Thélot était président du Haut Comité à l'Evaluation de l'école, et antérieurement directeur de la Direction de l'étude et de la prospective du ministère). Ensuite le bilan portera d'emblée sur l'état de l'école, pas sur le niveau d'application de la loi. Pourtant, si l'on regarde de près les " chantiers " du ministre, on s'aperçoit qu'ils résultent justement d'une non-application de la loi. Par exemple, Luc Ferry parle beaucoup des jeunes qui sortent du système sans diplôme ni qualification. Or l'article 3 de la loi précise : " *Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnue doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'Etat prévoira les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découlera.* ". On pourrait donner d'autres exemples, sur la formation professionnelle en particulier.

Aussi, il est de notre responsabilité de poser publiquement au ministre la question suivante : pourquoi et dans quel sens aujourd'hui modifier la loi ? Pour notre compte, nous devons mener cette réflexion minutieuse ; changer pour changer n'est pas une orientation politique sérieuse. La réforme peut devenir un exercice de style convenu si elle ne s'attache pas aux progrès qu'il faut réaliser.

■ Quel regard sur l'école ?

Un ensemble de forces, assez disparate d'ailleurs font du collège le centre du débat à venir. Que ce dernier concentre un nombre important de problèmes et de difficultés, c'est certain, mais il ne nous paraît pas sain de ne pas étudier le système éducatif dans son ensemble, avec ses contradictions et ses cohérences, ses qualités, ses défauts. En plus, les ministres tentent d'ores et déjà et avant que le débat n'ait lieu de nous " vendre " un nombre limité de mesures qu'ils pensent concrètes et novatrices : réfléchir au redoublement, l'alternance en collège, le certificat à la sortie du primaire, les conseils de disciplines et l'autorité... quelle audace !

Non, si débat il doit y avoir, nous devons travailler à tous les niveaux, de la maternelle à l'université. Ce qui doit nous mobiliser, c'est l'affirmation d'une ambition pour la société : avoir une école qui garantisse à tout le monde un socle commun de connaissances (savoirs, compétences...), et offre à chacun une voie pour atteindre le plus haut niveau d'étude, de qualification et de développement personnel possible. Cette ambition qu'il convient de mieux préciser, demandera d'étudier des thèmes, dont chacun sait qu'ils sont déterminants mais jamais approfondis, toujours médiatisés, jamais (ou mal) solutionnés : la définition d'une culture commune, son articulation avec une culture plus diversifiée, le couple disciplinaire/interdisciplinaire, formation générale/formation professionnelle, mixité sociale/mixité scolaire... Le troisième temps devrait être celui d'une réflexion, comme conséquence des deux précédentes, sur les stratégies, les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs et éventuellement les structures. Là encore, il est de notre responsabilité de demander au ministre : dites-nous ce qui dans la précédente loi ne vous convient pas ? En 89, nous avions jugé la loi peu ambitieuse. Aujourd'hui, nous continuons à dire qu'il faut aller plus loin. Mais puisque le gouvernement est dans une phase politique de destruction des acquis sociaux, on peut légitimement penser que cette loi est encore trop contraignante pour lui, en particulier en matière de responsabilité de l'état, qu'elle impose encore insuffisamment aux individus de se prendre seuls en charge et d'être les uniques responsables de leur avenir.

■ Se doter d'un plan de lutte contre les inégalités scolaires. Mais quelles remises en cause des inégalités sociales, culturelles et géographiques ?

S'il est un diagnostic qui fait consensus, c'est le constat de la grande difficulté de l'école à réduire les inégalités sociales. Pourquoi ne pas d'ores et déjà partir de cette donnée ? Cela fait des années que la FSU et le SNEP mettent cette question au cœur de leurs congrès. Là-dessus, la précédente loi était discrète voire défensive, Luc Ferry aussi. Quid des ghettos sociaux et de l'augmentation des inégalités sociales et culturelles dans notre pays ? Finalement, son seul grief contre le texte de 89 serait qu'il place " *l'élève au centre du système* ". Or quiconque prendra soin de lire la loi (accès à partir de notre site Internet) constatera que ce slogan tient plus à une exégèse partisane de la loi dans les polémiques scolaires des années 90 qu'au texte législatif lui-même. On y lit même que : " *l'école a pour rôle fondamentale la transmission des connaissances* ".

Si la loi de 89 se prêtait à une telle interprétation, se laisser aujourd'hui enfermer dans une nouvelle opposition entre l'élève et le savoir nous conduirait à un piège. Cela nous détournerait des vraies questions. Luc Ferry choisit cette voie, d'autres qui sont pourtant a priori des adversaires de sa politique peuvent aussi se complaire dans la réactivation de cette fausse contradiction.

Au SNEP, nous avons toujours défendu l'idée, assez banale finalement, qu'il s'agit bien de prendre en compte, non pas seulement l'élève, mais la relation de l'élève au savoir. Ce travail sur l'activité de l'élève confronté à des savoirs clairement identifiés et reconnus est le véritable fondement d'une réflexion sur la " démocratisation ". Mais il faut ajouter : à condition d'en avoir les moyens. Comme Raffarin avec d'autres ne veulent pas parler des moyens et que seuls l'Ecole et les enseignants seraient responsables de tout, forcément on parlera " mal " du reste : sur un mode exclusivement idéologique, sentimental et moralisateur. Nous sommes avertis.

■ Et l'EPS dans tout ça ?

En 89 nous avons bataillé pour qu'une petite phrase soit inscrite dans l'article premier de la loi : " *les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves* ". Cette phrase a été pour ainsi dire arrachée au dernier moment, contre la phrase du ministère qui disait " *les APS concourent...* ", et nous a permis de pérenniser la place de l'EPS dans l'ensemble du cursus (petit clin d'œil à

ceux qui nous reprochent de défendre les APS contre l'EPS). Nous allons devoir probablement mener des bagarres de même nature voire d'autres. Nous avons toujours le sentiment que pour nos gouvernants, l'EPS obligatoire est une anomalie voire une exception française dans le concert mondial et européen actuel. Mais sa présence pose de façon forte des questions qui risquent aussi d'être écartées : les rythmes scolaires, la santé des jeunes et des adolescents, le rapport à la culture...

Le débat ne fait que débiter, mais dans la continuité des mouvements du printemps, ne baissons pas la garde. Nous fournirons à la profession le maximum d'éléments pour lui permettre de s'engager. Chacun, en tant qu'enseignant et en tant que citoyen doit pouvoir agir pour le maintien et le développement d'une éducation, nationale et rénovée, ambitieuse et non ségrégative. C'est, pour reprendre une expression consacrée, le pari de l'avenir.

Christian COUTURIER

Appel à témoins

Préparant ma thèse de doctorat en histoire contemporaine sur le thème :

«L'EPS et le sport en Algérie de 1945 à 1976»

Je suis à la recherche d'enseignants français ou algériens ayant œuvré en Algérie durant cette période, en vue de contacts et/ou d'entretiens.

Se mettre en rapport avec Johan RAGE
professeur agrégé d'EPS

STAPS de font Romeu
1, rue de l'Ermitage
66120 Font Romeu
tél : 04 68 30 01 51

D'avance merci de votre collaboration



Votre santé nous intéresse

Le collectif santé du SNEP a rédigé une enquête afin de faire le point sur les rapports entre travail et santé des enseignants d'EPS.

Elle est parue dans le bulletin 690 du 19 avril 2003. De nombreux collègues nous l'ont retournée mais nous souhaitons qu'encore plus le fassent afin que les résultats du dépouillement ne puissent pas être contestés. Aussi, n'hésitez pas à répondre. Elle est également disponible sur le site du SNEP : <http://www.snefpsu.net>

Avez-vous pensé à votre cotisation ?

Voir lettre jointe

INFOS CONCOURS 2004

Le BO spécial concours 2004 (en 2 volumes) concernant les modalités d'inscription est paru. Il s'agit du spécial n°4 du 3 juillet 2003. A consulter !

INSCRIPTION DES CANDIDATS

Par Internet du mardi 23 septembre 2003 au mercredi 12 novembre 2003 avant 17 heures à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>

Date de clôture des registres d'inscription 1er décembre 2003.

CALENDRIER DE LA SESSION 2004

Epreuves d'admissibilité	Agrégation externe d'EPS	7/8 avril
	Agrégation interne d'EPS	3/4 février
	CAPEPS externe	12/13 février
	CAPEPS interne	9 février
	3ème concours	10 mars

	Envoi du rapport d'activité	Epreuves d'admission
CAPEPS réservé	08 mars	Avril/mai/juin
Examen professionnel	16 janvier	Février/mars

SPORT SCOLAIRE

Réduction des " DHG rectorales " : l'UNSS en première ligne.

Contraints d'organiser la rentrée scolaire avec des moyens en baisse suite aux gels de crédits imposés au MJEN, certains recteurs s'attaquent au sport scolaire, par le biais des moyens de fonctionnement de l'UNSS et en particulier des districts.

A Paris c'est -10% (45h au lieu de 50). A Orléans -6h (69h au lieu de 75h) après -3h en 2000 et -17h en 1997. A Versailles, -10% des 310h attribuées pour le fonctionnement de l'UNSS. A Rennes, la dotation académique passe de 66h à 30h, soit -55%. Quid des autres académies ?

Face à cette agression, la réaction s'organise : pétitions rectorales (Rennes dès juin, Versailles), demandes d'entrevue au recteur avec sollicitation d'un soutien de la FSU, demande de réunion du CR de l'UNSS, interventions lors des AG de rentrée de l'UNSS ...

SCANDALEUX : le forfait A.S assimilé à ... une décharge de service !

Dans un document remis aux organisations syndicales (ref : DPE-1/07/2003-GT 2 : Elargir les champs d'intervention des enseignants), le ministère produit des " tableaux statistiques récapitulatifs " relatifs aux " décharges de service " (a). Quelle ne fut pas la surprise des responsables nationaux du SNEP de découvrir, qu'à côté des heures " de première chaire ", " de laboratoire ", pour " service partagé " " 3 établissements " ou " 2 communes non limitrophes " (b), " de coordination EPS ", des heures de " décharge syndicale " (attribuées proportionnellement aux résultats des élections professionnelles - NDLR), le Ministère se permet de comptabiliser ... les " heures UNSS " (page 14 du document référencé ci-dessus) !

La très grande majorité des collègues – animateurs d'A.S qui se décarcassent pour faire vivre le sport scolaire appréciera de savoir que le forfait de 3 heures inclus dans leur service est assimilé à ... une " décharge de service ", c'est à dire – pour bien se faire comprendre – à une réduction de leur service hebdomadaire en présence d'élèves !

On voit où peut conduire l'acharnement à trouver des " gisements d'économies potentielles " ! Certains n'ont jamais caché leur intention de faire des économies sur le dos du sport scolaire en lorgnant sur le forfait de 3h d'AS. Mais de là à laisser penser, en assimilant le forfait AS à une décharge de service, qu'il y aurait " 30 074 **

Pour sa part, la Direction Nationale va s'adresser au Directeur de la DESCO pour l'informer de cette mise en difficulté de l'UNSS et exiger une intervention du ministère sur ses services déconcentrés (les rectorats). Une entrevue avec le directeur national de l'UNSS est également programmée.

" Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage ", dit-on. Les heures attribuées pour le fonctionnement de l'UNSS au niveau académique diminuent, au seul prétexte qu'il faut bien faire supporter par tout le monde les diminutions de moyens (le sport scolaire, après la FPC, les DHG d'établissements ...). Le résultat sera un fonctionnement plus compliqué, plus de difficultés pour les délégués de district et au final des arguments pour ceux que gênent le fonctionnement et l'existence même du sport scolaire.

Il faut, partout et à tous les niveaux, organiser avec le SNEP une résistance forte de tous les militants du sport scolaire.

Michel FOUQUET.



planqués payés à ne rien faire ! Quel mépris pour tous ceux qui bossent, parfois dans des conditions difficiles, et qui sont rarement gratifiés de leur investissement dans cette partie originale de leur service qu'est l'Association Sportive ! Quelle (nouvelle) illustration de l'estime dans laquelle est tenu le sport scolaire au sein de l'administration du ministère de l'Education Nationale !

Souhaitons – en étant délibérément optimiste – qu'il n'y ait dans cet affichage qu'une bourde, une bévue bureaucratique. Mais restons vigilants sur la suite !

Jean FAYEMENDIE

(a) à noter que sont confondues les fonctions ou situations entraînant soit une réduction de service, soit le paiement d'une indemnité sous forme d'HSA

(b) il faut rappeler que – statutairement pour les seuls enseignants d'EPS – un service partagé entre 2 établissements situés dans 2 communes différentes (qu'elles soient ou non limitrophes) permet l'attribution d'une décharge de service d'1 heure.

* chiffre mentionné dans le document ministériel cité en référence.

Attention : convention d'utilisation d'installations sportives obligatoire !

Faute d'installations intra-muros, la grande majorité des enseignants d'EPS travaille dans des équipements municipaux.

Conformément au titre II de l'article 40 de la Loi sur le Sport (2000-627 du 6 juillet 2000), cet usage doit être couvert par une convention tripartite :

" II. Des conventions sont passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive. "

Outre l'importance évidente de fixer, par écrit, les responsabilités respectives des propriétaires d'une part et des usagers d'autre part, cette convention a pour but de :

- garantir la permanence de mise à disposition des installations, afin que les cours d'EPS ne soient pas interrompus, de façon intempestive, par l'occupation de telle ou telle salle par le propriétaire (concert, arbre de Noël, repas des anciens... par exemple),

- établir un état contradictoire des lieux, fixer les règles de sécurité, d'hygiène, d'entretien, garantir la qualité de l'usage des équipements,

- arrêter, conformément au titre III de la loi précitée, les conditions financières de mise à disposition des installations :

" III. L'utilisation des équipements se fait conformément aux dispositions de l'article L.1311-7 du code général des collectivités territoriales, sauf dans l'hypothèse où des conventions de mise à disposition gracieuse ont été négociées. ".../..."

Si le propriétaire loue ses installations au lycée ou au collège, il appartient à la collectivité territoriale de rattachement, (Conseil Régional et Général) de doter le budget d'établissement de la somme correspondant à ces frais spécifiques. Une ligne budgétaire spéciale doit être ouverte à cette fin, dans le chapitre D " autres charges générales ", du budget. En aucun cas les crédits pour " activités éducatives et pédagogiques ", inscrits au chapitre A du budget, ne doivent être utilisés pour ces locations !

A ce jour, nombre d'établissements utilisateurs d'installations sportives municipales ne sont couverts par aucune convention.

La responsabilité première en incombe aux conseils généraux et régionaux qui, trop souvent, ne se sont pas mis en conformité avec la Loi de juillet 2000.

Une convention type négociée (voir sur le site du SNEP, celle élaborée par l'Observatoire National de la Sécurité) doit être proposée à tous les établissements et propriétaires d'installations pour signature par les trois parties.

En tout état de cause, les enseignants d'EPS doivent s'inquiéter auprès de leurs chefs d'établissements de l'existence ou non d'une convention d'utilisation des installations sportives, en vérifier les termes, s'assurer qu'elle est mise à jour annuellement, soumise au vote du CA et signée par EPLE, collectivité territoriale de rattachement et propriétaire.

Martine LE FERRAND

Programme de l'école primaire :

documents d'application à revoir.

Le SNEP est intervenu pour critiquer les documents d'application de l'EPS à l'école, en ligne sur le site du Ministère. Ces documents ne sont que des projets mais posent un certain nombre de problèmes.

Le premier, de taille, est que le texte du cycle 3 correspond au texte élaboré avant la consultation sur les programmes ! Celle-ci avait pourtant débouché sur de réelles évolutions notamment sur la durée des modules



Lycées professionnels

A quand des projets sur l'évaluation ?

Les programmes de la voie professionnelle, parus au BO N°39 du 24 oct.2002, s'appliquent à cette rentrée en première année de CAP, de BEP et de Bac Pro puis à la rentrée 2004, aux années d'examen.

Certains IPR, souvent à la demande du SNEP, ont organisé des débats sur ces nouveaux programmes dans des académies, pendant l'année 2002/2003, permettant ainsi aux équipes de mieux anticiper. Mais si ces initiatives ont été positives, nous étions loin de notre demande d'une expérimentation, sur l'ensemble du territoire, avec regard critique, échanges et éventuellement modification du texte.

Pour ce qui est de l'évaluation aux examens de CAP,

d'apprentissages (12 à 15 séances au lieu de 5 ou 6 dans le projet) et les compétences spécifiques précises dans chaque APS. S'en suit des contradictions entre programmes et documents d'application et des incohérences entre C1, C2 et C3. Le ministère a reconnu " l'erreur " et proposera un autre projet de texte rapidement. Si le document du cycle 2 est intéressant et susceptible d'aider les enseignant-es en donnant des repères précis (ex : nager 15 mètres sans support ; aller en grande profondeur chercher des objets), ce n'est pas le cas du cycle 1. Le texte est décevant, la consultation avait permis des évolutions qui ne se retrouvent pas clairement énoncées dans les documents d'application. Les rédacteurs proposent une programmation avec des modules de 6 à 7 séances (tout en donnant un exemple concret sur 14 séances !). La référence des APSA, nouveauté en maternelle, n'est pas intégrée dans toutes ses dimensions, loin de là : par exemple, la compétence " coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement ", est illustrée de manière particulièrement inadaptée puisque " les jeux de raquettes seront essentiellement abordés par une pratique individuelle de manipulation ... ". Pas de quoi éclairer les enseignant-es !

Le Ministère publiera des documents définitifs début 2004. Le SNEP fera d'ici là des propositions visant à améliorer ces documents d'application. Dans cette perspective, il est preneur de toute contribution.

Claire PONTAIS

BEP et Bac Pro., rappelons qu'elle devrait, logiquement, changer pour la session 2005, moment de l'application du programme aux classes d'examen. Pour la session 2004, et donc pour cette année scolaire, ce sont toujours les anciens textes, de 1995, qui sont à appliquer.

Nous avons demandé que des projets sur la future évaluation soient élaborés et communiqués à la profession pour analyse, débat, proposition de modifications le plus rapidement possible. Mais pour l'instant, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas connaissance de projets, et si la direction des enseignements scolaires du ministère nous assure que l'inspection générale y travaille, nous n'avons connaissance d'aucun avant projet. Ceci augure mal d'une élaboration véritablement négociée avec la profession de procédures d'évaluation qui concernent trois examens et qui ne sauraient être un simple "copier-coller" des textes actuels sur les bacs généraux et technologiques.

Serge CHABROL

Le SNEP, comme les autres forces sociales impliquées dans le mouvement du printemps 2003, se doit de tirer collectivement les enseignements de celui-ci afin de s'armer pour une relance de l'action à cette rentrée. Nous proposons, à partir du débat sur l'analyse de la situation et des résultats de l'action, de participer à une approche critique du rôle, de l'organisation et des décisions de notre syndicat au cours des mois passés, sans tabou, en toute transparence et sincérité.

1) Une problématique d'analyse

Pendant et depuis le mouvement, les militants nationaux du SNEP ont rencontré beaucoup de collègues. Nous avons constaté que l'appréciation de la situation allait de la morosité et de la désillusion à un optimisme raisonné. Il nous faut donc chercher à comprendre ce qui peut organiser l'appréciation par chacun des situations vécues par tous. La lecture ou l'interprétation de la situation présente est largement dépendante des indices ou indicateurs, retenus ou non, sur le mouvement social, sa genèse, ses résultats.

Aussi considérons-nous qu'à l'étape actuelle il est essentiel de s'efforcer de repérer des indices les plus rigoureux possibles. Par exemple combien d'établissements dans un secteur ont été en grève reconductible, pendant combien de jours, avec combien de collègues engagés dans la grève, avec combien n'ayant fait que les temps forts ? De même sur les résultats, quelle était la situation de départ, les intentions affichées du gouvernement, où en sommes nous maintenant, etc ?

Sans ce travail précis, nous risquons de bâtir notre analyse sur des approximations, des impressions, voire des fantasmes, ce qui ne serait pas gage d'efficacité. Même si nous ne pouvons empêcher une part de subjectivité dans les analyses.

2) Un mouvement exceptionnel

Jamais les personnels du système éducatif n'avaient été par le passé à l'initiative d'un mouvement social d'une telle ampleur, sur tout le territoire, sur des enjeux qui se situent très au delà des seules questions internes à l'éducation nationale.

Par la durée, par le niveau des mobilisations, par la qualité des débats et la profondeur des questions abordées, ils ont permis de replacer toutes les questions de l'Ecole dans des enjeux sociétaux. Car ce qui est mis en cause, c'est bien une protection sociale solidaire et des services publics

"à la française" développés, acquis de luttes longues et barrages formidables aux appétits marchands et financiers.



Les enseignants d'EPS ont participé de manière importante, même si c'est avec des inégalités, aux luttes.

Il s'agit d'un mouvement dont on mesurera dans les années à venir l'impact et l'importance : certes les retombées peuvent ne pas être immédiates, mais en tout état de cause, il y a eu en profondeur des prises de conscience, la perception dans le milieu, dans la population et par le pouvoir de la force du monde éducatif, ce qui est facteur d'évolutions positives sur le long terme.

3) Ne pas oublier le contexte de départ

Engagés dans l'action, emportés par l'élan du mouvement, il nous est souvent difficile de mesurer les déplacements ou progrès. Aussi il nous paraît indispensable de référer la situation actuelle à celle de départ, tout d'abord celle des deux dernières années :

- *Un débat tronqué et un manque de crédibilité des alternatives politiques.* L'élection présidentielle a été caractérisée par une absence de débat sur les questions de fond de la société française. C'est sur cette insuffisance que le courant libéral s'est appuyé pour faire le pari d'une repolitisation, à son profit, de la vie publique. Il souhaite renforcer l'influence de la

majorité dans la société, affirmer un pouvoir politique fort, qui décide ; rappelons nous le "ce n'est pas la rue qui gouverne" de JP Raffarin. Cela l'a conduit à réaffirmer avec force ses options libérales pour les premiers chantiers : sécurité, éducation, retraite, décentralisation,.... Le gouvernement, convaincu d'une opportunité historique, sait qu'il a du temps (5 ans) et tous les leviers politiques du pays, mais aussi qu'il doit aller vite (réaliser l'essentiel sur les deux premières années) et croit au KO des forces progressistes (suite au 21 avril 2002).

- La médiatisation de l'option sécuritaire du gouvernement a conduit dans les faits à tout un panel de pénalisations : de la jeunesse, des pauvres, ...
- Un contexte international très préoccupant, avec en premier lieu *la guerre en Irak*. La centration médiatique sur celle-ci et le crédit apporté à l'attitude positive du gouvernement français ont permis à ce dernier de penser qu'il pouvait engager des réformes profondes de la société
- Un gouvernement qui retarde la présentation des dispositions, avance quasi simultanément sur tous les fronts (décentralisation, retraites, enseignement supérieur, IUFM, recrutement, budget, ...), et joue médiatiquement de tout ce qui peut faire diversion et attirer ailleurs l'attention de l'opinion publique. C'est fort de plus de 70 % d'adhésion à sa politique qu'il aborde le premier trimestre de l'année 2003 (et dans ces 70 %, il y a forcément aussi des enseignants, des parents d'élèves !). Il cherche à diviser les Français : les jeunes contre les vieux ; les fonctionnaires contre les salariés du privé ; les actifs contre les retraités. Cela a d'autant plus de prise que cette campagne ne date pas d'aujourd'hui !

Car il ne suffit pas d'analyser la situation des dernières années, en effet les orientations actuelles viennent de plus loin et avaient été malheureusement préparées par les gouvernements précédents. A des degrés divers, ils ont cédé aux pressions de l'économie mondiale libérale, au credo du marché :

- Dans le domaine des retraites, depuis le début des années quatre-vingt-dix, les gouvernements sont largement influencés par l'analyse de la Banque mondiale : assistance la plus

limitée possible, développement des fonds de pension à cotisations obligatoires, gérés par des sociétés privées et épargne individuelle défiscalisée. Pour atteindre ces objectifs, elle recommande, en préalable, de baisser le montant des retraites et d'allonger la durée des cotisations (pour obliger « librement » les salariés à se couvrir individuellement par de l'épargne ou de l'assurance vie). En France, le MEDEF avait deux objectifs : l'allongement à quarante-cinq ans de la durée de cotisation et la création dans le secteur privé d'un système de fonds de pension équivalent à celui du public (la Préfon).

- Le gouvernement Rocard aborde la question des retraites en 1990 (livre blanc). En 1993, le gouvernement Balladur commence à réformer (retraites du privé). Et le rapport Charpin (1998) entre autres textes, préconise une diminution moyenne des retraites de 30 %. Tout cela sur fond de campagne incessante sur les « avantages » des fonctionnaires.
- Sur la décentralisation, le gouvernement Raffarin ne s'est pas gêné pour rappeler les similitudes entre ses propositions et celles contenues dans le rapport Mauroy. Sur la réforme de l'état, l'autonomie des établissements, le rôle des chefs d'établissement, les dangers ne sont pas nouveaux non plus. On peut trouver une filiation directe entre les propositions contenues dans les projets actuels et certaines faites dans différents rapports : Pair, Bloch (1998), Bancel, Blanchet, Monteil (1999).

Pèsent aussi la multiplication des réformes négatives en Europe, sur recommandation de la banque centrale européenne et pression de la mondialisation « libérale ».

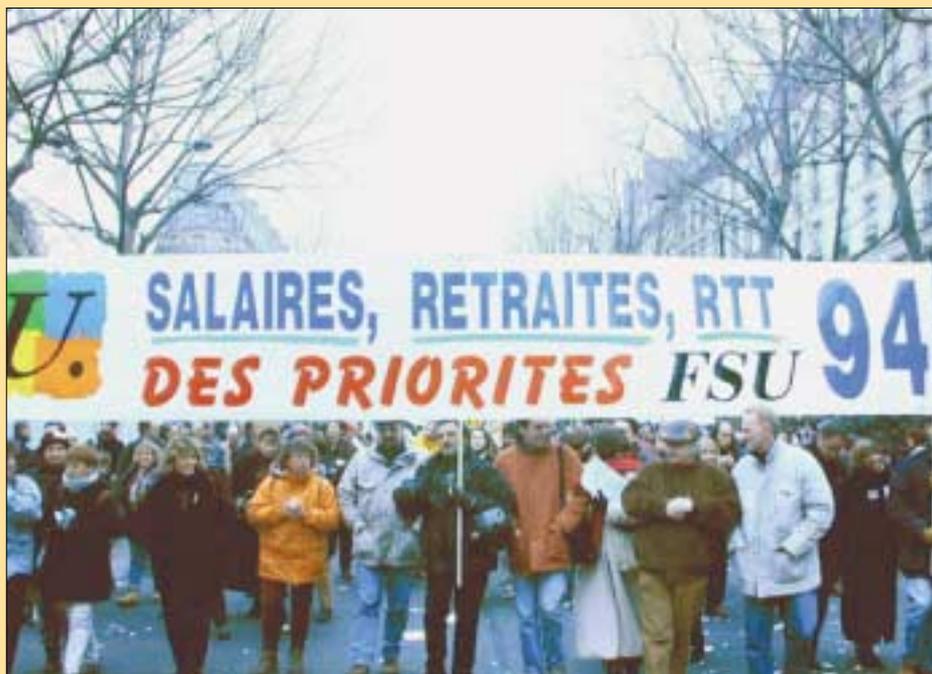
Seule la prise en compte de cette réalité dans le temps permet de comprendre que les projets viennent de loin, qu'ils correspondent effectivement à une rupture sociétale, et que nous sommes confrontés à une accélération dans la mise en œuvre permise par un contexte politique exceptionnellement favorable aux forces libérales.

Cela fait d'ailleurs des années que nous abordons ces questions dans nos publications, dans les rencontres avec les collègues et en particulier les stages syndicaux, dans l'ensemble de nos interventions pour en bloquer un quelconque début de mise en œuvre.

Nous ne pouvons donc nous priver d'une analyse de cette situation de départ (celle ci dessus doit être débattue et peut être bien entendu contredite) pour mesurer le chemin parcouru.

4) Les pièges évités

Une autre façon d'appréhender la situation actuelle consiste à revenir sur sa genèse, et en particulier sur toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter. Parmi elles, il y a eu un certain nombre de « pièges » qu'il nous a fallu éviter :



- *l'opposition décentralisation / retraites*. Il faut se rappeler les débats qu'il nous a fallu mener (courant mars) pour faire comprendre le fond commun aux deux dossiers et éviter au sein même de l'E.N. une opposition entre ceux qui voulaient lutter plutôt sur les retraites et ceux plutôt sur la décentralisation.

- *L'opposition public / privé* avec l'opération médiatique du gouvernement cherchant à ne centrer le débat sur les retraites que sur la fonction publique. Si certes, nous n'avons pas réussi à entraîner le privé dans l'action, l'idée que tout le monde y perd et que nous agissions pour public et privé a largement fait son chemin.

- Le mouvement a été marqué par plusieurs opérations de diversions et de divisions du front de protestation :

- l'opération «CFDT» et sa signature du texte sur les retraites ;

- l'opération «PEEP» et la présence du ministre Ferry à son congrès pour tenter de faire basculer une partie des parents d'élèves contre les personnels ;

- l'opération «livre à ceux qui aiment l'école »

- l'opération «examens» et plus particulièrement baccalauréat sur le thème de la prise d'otage des élèves ;

- l'opération dénigrement des organisations syndicales ;

- les opérations «contre manifestations » (pour la plupart avortées)

Toutes ces opérations ont été médiatiquement utilisées par le pouvoir pour discréditer ou faire exploser le mouvement. Elles ont été finalement un fiasco pour le gouvernement et le ministre de l'E.N. C'est là, pour nous, le signe d'une très grande maturité du mouvement d'avoir su contourner ces difficultés et les provocations qui ont jalonné le printemps 2003.

5) Qu'avons-nous réussi à faire bouger ?

Compte tenu de l'intensité de la lutte, la première réaction est de dire qu'il n'y a pas eu sur les retraites de déplacement sur l'essentiel et que sur la décentralisation, il y a maintenu du transfert de + de 90 000 TOS et mise en place à la hussarde des assistants d'éducation. Mais cette posture ne peut conduire qu'à un pessimisme ou une déprime syndicale. C'est à une autre posture, de lutte, que nous entendons contribuer, qui permet d'analyser et de comprendre la situation actuelle. Et pour cela nous considérons qu'il est des éléments importants, souvent oubliés ou passés sous silence, qu'il est nécessaire de s'approprier.

5.1) Agir contre ces projets, c'est intervenir sur des enjeux sociétaux fondamentaux

Le mouvement 2003 n'a pas été une mobilisation corporatiste mais une expression forte de résistance à des orientations «ultra libérales». Le gouvernement ne s'y est d'ailleurs pas trompé («la politique ne doit pas envahir l'école» Ferry). Le mouvement, les riches débats qui s'y sont développés ont entraîné des prises de conscience porteuses d'avenir :

- le passage d'une pensée unique («il n'est pas possible de faire autrement») à l'exigence d'un débat contradictoire lié à la popularisation de propositions alternatives

- le lien entre les stratégies de «l'adversaire», mieux comprises, avec la mondialisation libérale

- la mise au devant de la scène et des choix de la question du partage des richesses

- la progression du refus de la marchandisa-

tion de toutes les activités humaines, dont celles liées à l'éducation et à la formation.

5.2) Une victoire qui n'est que relative pour le pouvoir

Si on compare (cf § 3) les orientations de départ, les pressions du grand patronat, la position gouvernementale avec des pouvoirs considérables, on constate que même si le gouvernement a réussi à imposer des éléments essentiels de ses projets il n'a pas pu aller aussi loin qu'il voulait. L'électorat le plus libéral le lui reproche d'ailleurs.

Alors que le premier ministre voulait « gagner la bataille de l'opinion », les sondages ont été de plus en plus favorables aux grèves et aux manifestations, atteignant même près de 70 % de l'opinion publique. Ce n'est qu'à l'occasion des violences (incidents de la place de la Concorde, incendie d'un siège du MEDEF) et des menaces d'annulation des épreuves du baccalauréat, que le soutien populaire aux luttes a perdu 10 % en quelques jours.

Il voulait diviser les Français : les jeunes contre les vieux ; les fonctionnaires contre les salariés du privé ; les actifs contre les retraités. Il n'a pas réussi.

Enfin, il voulait mettre syndicats et personnels au pas et montrer qu'il ne servait à rien de lutter ; les premiers échos des réunions de rentrée montrent que malgré l'attaque au portefeuille des retenues pour grève, la colère, la détermination et la volonté de trouver des formes nouvelles de poursuite sont grandes.

S'il a réussi à diviser le front syndical en partie, le maintien tout au long de l'année scolaire 2002 – 2003 d'un front syndical uni dans l'éducation, grâce au travail permanent en ce sens de la FSU, ainsi que le développement de mouvements interprofessionnels (même si ceux-ci ne sont pas allés aussi loin que nous l'aurions souhaité) sont des succès pour le gouvernement. D'autant qu'à la base, de nouvelles relations se sont souvent développées entre salariés de divers secteurs, privé ou public.

5.3) Des reculs non négligeables

- Recul gouvernemental sur la décentralisation des CO Psy, des AS.
- Lancement d'un débat sur *la future loi d'orientation* et report d'une partie très importante du dossier décentralisation à celui-ci (carte scolaire, autonomie des établissements, réforme des universités).
- Obligation faite au gouvernement de réaffirmer le *caractère national du service public d'éducation*. C'est pour nous le résultat d'un travail en profondeur sur l'éducabilité de tous et la confirmation que l'opinion publique n'est pas prête à abandonner la notion d'EGALITE devant la formation.
- Recrutement supplémentaire d'assistants d'éducation.
- Annonce d'un budget EN en hausse de 2,8% (contre +2,1 l'an passé). Même si cela reste

insuffisant, si des propositions y sont à dénoncer (1500 suppressions de postes d'enseignants en secondaire, 1000 d'administratifs, stagnation dans le supérieur, ...), si un budget peut être voté en hausse et des crédits gelés ensuite (voir 2003), on est loin des projets initiaux de suppression d'un départ sur deux des fonctionnaires partant en retraite.

- Annonce du report des décisions sur l'assurance maladie à l'après élections régionales et européennes.

Nous considérons pour notre part qu'il ne s'agit pas d'éléments mineurs, même si cela reste très insuffisant, si les aspects manœuvriers et tactiques ne nous échappent pas. Mais ces reculs, même partiels, sont les fondations d'un optimisme raisonné qui inscrit la lutte collective et la satisfaction des revendications dans la durée.

6) Ce qui a manqué pour gagner

6-1) un soutien plus important de nos propositions

Sur la question des retraites par exemple, les syndicats de la FSU et d'autres forces étaient porteurs de contre propositions (contrairement aux déclarations du gouvernement ou de



M. Chérèque !). Mais, si des progrès dans les prises de conscience ont eu lieu, une majorité de citoyens n'a pas cru possible l'augmentation des cotisations patronales de retraite ou l'élargissement de leur assiette pour résoudre les questions de financement. C'est le résultat de vingt ans de propagande néo-libérale sur le « coût du travail » qui serait trop élevé en France. Toute diminution du chômage permet l'augmentation des ressources financières pour les régimes sociaux, mais beaucoup ne croient plus à la possibilité de développer réellement une politique de l'emploi. Il nous faut, avec d'autres forces, expliquer que les acquis sociaux d'aujourd'hui ont été humainement décisifs (progrès dans l'éducation, la santé, etc.) mais également économiquement efficaces et rendre crédibles des alternatives, y compris sur le terrain économique.

6-2) Un poids insuffisant de l'intersyndical.

Les salariés du secteur privé ont peu suivi les grèves et n'ont pas non plus participé en masse aux manifestations, même lorsqu'elles étaient organisées le week-end ou le soir, spécialement pour faciliter leur présence.

Nous n'avons pas réussi à entraîner les chômeurs, pas plus que les lycéens et étudiants (le gouvernement, craignant cette extension, a retiré le projet de loi sur l'autonomie des universités) alors que l'allongement de la durée de cotisation les pénalise particulièrement. Cette absence contraste fortement avec leur mobilisation contre Le Pen, la guerre en Irak, et au Larzac.

Hors éducation nationale, les organisations syndicales n'ont pas réussi à entraîner massivement les travailleurs dans des grèves reconductibles, ce qui a rendu le mot d'ordre de « grève générale », souvent avancé, peu crédible.

7) La question syndicale

7-1) Il nous faut revenir sur divers éléments du fonctionnement syndical.

Les mouvements de longue durée, avec un caractère reconductible, nécessitent pour les syndicats de passer d'un mode d'organisation classique (la permanence de l'outil syndical dans le temps) à des formes d'organisation qui nécessitent le processus reconductible. Il y a, à ce moment-là, pour les directions syndicales une vraie difficulté à assumer toutes les tâches : les militants sont absorbés par le travail syndical de proximité (établissement, secteur, département), par le fonctionnement en parallèle du SNEP, de la FSU, des coordinations, de l'interprofessionnel, etc. Et en même temps qu'il faut gérer la lutte, il faut aussi assumer les charges « habituelles » du syndicat (mouvement, préparation de la rentrée, bataille des postes, dossier bac, etc). Se pose alors le problème de faire fonctionner les « directions syndicales » à tous les niveaux.

Se pose aussi la question des cadres syndicaux, les droits qui leurs sont accordés, leur formation, leurs compétences pour gérer de multiples dossiers, aller au contact d'un maximum de collègues, animer les réunions, etc. De ce point de vue, il a pu y avoir des insuffisances mais en même temps, les luttes ont aussi révélé des compétences, des engagements de collègues qu'il nous faut solliciter dès cette année.

Dans ce contexte, la direction nationale du SNEP a cherché en permanence à informer et mobiliser les collègues, avec de réelles difficultés. L'information par le bulletin national ne correspondant pas aux nécessités (délais de confection et d'envoi), nous avons utilisé le site du SNEP pour rendre compte de l'état de la mobilisation, faire

connaître les mots d'ordre, l'état des dossiers, avons-nous réussi à satisfaire le besoin d'informations et de débats des collègues ? À voir...

7.2) Analyser les décisions prises

Bien entendu les décisions d'action du printemps, l'animation de la lutte sont à examiner avec recul, collectivement.

Comme toutes les organisations, le SNEP a été confronté au caractère très hétérogène de la mobilisation entre les établissements, secteurs, départements, académies. Il nous fallait prendre en compte cette situation tout en cherchant à améliorer partout l'engagement des enseignants d'EPS et professeurs de sport. Nous avons en permanence veillé à ne pas confondre la forme de l'action avec son objectif : rassembler le plus possible de collègues dans une action longue, unitaire, pour gagner. Dès le 27 mars, le secrétariat écrivait dans le bulletin : *"une action élargie et durable est nécessaire, des formes renouvelées doivent être recherchées, la grève reconductible est une possibilité mais n'est pas la seule perspective(...). L'essentiel est que les personnels se mettent en action sur des modalités qu'ils se sentent aptes à réaliser et à unifier"*. La réussite de cette démarche de construction progressive d'action élargie et diversifiée nous a permis ensuite d'appeler à *"faire de la reconduction de la grève le moyen d'action dans les établissements"*. C'est pourquoi le SNEP, avec les autres syndicats de la FSU a appelé en même temps à amplifier les grèves reconductibles, à réussir des temps forts qui permettaient de rassembler plus de personnels et à multiplier les formes d'interventions (manifestations, tracts à la population, interventions auprès des élus, renvoi du livre de Ferry, etc.).

Le SNEP a cherché, avec la FSU, à développer l'action interprofessionnelle. Mais nous avons été contraints de prendre en compte les difficultés des organisations hors du champ de l'éducation à mobiliser les travailleurs du public et surtout du privé sur des formes avec reconduction de grèves. Considérant que la grève générale se construit mais ne se décrète pas et analysant les réalités de l'engagement des travailleurs, la plupart des organisations confédérées dans l'action ont appelé à des *"mobilisations générales"* plutôt qu'à la *"grève générale"*, considérant que l'important était le rassemblement, dans l'action, d'un maximum de travailleurs. Ceux des militants du SNEP qui ont cherché à travailler concrètement en interprofessionnel dans leur secteur ont généralement constaté les difficultés et remarqué aussi que ce ne sont pas forcément les directions qui ont appelé à la grève générale (cf Marc Blondel au meeting de Marseille) qui ont entraîné le plus de masses dans les manifestations et dans les grèves !

Certains collègues critiquent le positionnement de la FSU au plan national, oubliant qu'il est toujours le double résultat de débats entre des syndicats nationaux (qui ne sont pas exactement sur les mêmes positions) et entre sections

départementales porteuses de situations radicalement différentes (il y a eu des départements où ont été massives les grèves reconductibles et d'autres dans lesquels il ne s'est quasiment rien passé en dehors des temps forts nationaux !). S'ajoute à cela une structuration en tendances ou courants de pensée.

Ne pas prendre en compte cette réalité – choisie lors de la construction de la FSU il y a 10 ans – c'est ne pas comprendre que *le positionnement de la FSU est toujours un point d'équilibre.* Mais on ne peut pas occulter non plus la place importante qu'a prise la FSU dans le paysage syndical, son rôle dans le maintien de l'unité dans le secteur éducatif, sa capacité de mobilisation. Plus que les appels unitaires, souvent plus larges, regardons qui a constitué le gros des troupes mobilisées, dans de très nombreux endroits, cela a été la FSU et la CGT.



Ceci dit, les interrogations exprimées par une partie de nos collègues sur les positionnements, l'activité du SNEP ou de la FSU pendant le mouvement doivent être entendues. Elles posent entre autres une question centrale qui est celle de la structuration syndicale du monde enseignant : *de quel outil syndical avons nous besoin aujourd'hui ?*

C'est bien à répondre à l'ensemble de ces questions qu'il faut que nous nous attachions maintenant, surtout au moment où les besoins de mobilisations sont évidents et où des opérations de recomposition syndicale se développent. Enfin, il nous faut aussi aborder sans détours les basses manœuvres orchestrées par certaines organisations syndicales ou politiques dont une bonne part de l'activité a consisté à jeter le discrédit sur les *"directions syndicales"*. Il y a là des comportements particulièrement malsains et malhonnêtes qui nuisent à la difficile construction de l'unité syndicale.

8) Et maintenant ?

Cet été a vu se développer d'autres mouvements (intermittents du spectacle, travailleurs confrontés à des *"plans sociaux"*). Des formes de solidarité entre les personnels de l'éduca-

tion et ces travailleurs en lutte ont existé. Le rassemblement du Larzac a mis en évidence une mobilisation qui a surpris nombre de commentateurs, le mouvement social altermondialiste manifeste actuellement à Cancun, au Mexique... Dans d'autres pays, en particulier en Europe, des problématiques d'activité revendicative comparables aux nôtres se posent. Le mouvement du printemps a semé, des potentialités de mobilisation porteuses d'alternatives existent. La question de l'unité d'action, du dépassement des différences d'approche est posé. Après cette longue mais indispensable visite et analyse du passé proche, il nous faut nous confronter au présent : il n'est pas question d'abandonner la lutte, nous n'avons pas perdu ! Nous sommes engagés dans la poursuite d'un mouvement dont l'objectif central est bien d'imposer des solutions alternatives. Pour cela il

nous faut construire une nouvelle étape à partir des caractéristiques de la situation présente :

- continuer à déplacer le rapport de force en notre faveur
- inscrire dans la durée un mouvement, déjà exceptionnel, qui devra toujours plus rassembler
- comprendre ce qu'il peut y avoir d'enjeux de société dans les problèmes spécifiques des uns et des autres

De ce point de vue, les profs d'EPS et les professeurs de sport ont la responsabilité de se *"coltiner"* la question sportive au sens large.

Rappelons-nous les attaques contre le sport scolaire, les premiers textes programmes, les évolutions des missions du ministère des sports... à la lumière des débats que nous venons d'avoir sur l'abandon du service public, la privatisation, la marchandisation... Nos métiers sont au cœur d'enjeux sur la conception même du système éducatif.

C'est bien de tout cela qu'il nous faut débattre sans attendre. Le secrétariat national appelle les collègues à participer massivement à toutes les initiatives qu'organisent actuellement le SNEP et la FSU.

Le mouvement a mis en évidence la nécessité de renforcer l'outil syndical, de mieux le structurer pour anticiper des formes de lutte comme celles que nous venons de vivre. Pour cela nous considérons qu'il existe dans la profession, parmi les syndiqués comme les non syndiqués, *des potentialités de militantisme* très importantes qu'il nous revient désormais d'organiser.

Le secrétariat national

(1) Parce qu'il a trouvé particulièrement pertinente l'analyse du bureau académique de Montpellier, écrite par Alain Goudard pour le bulletin académique de rentrée, le S4 en a repris l'essentiel en y apportant un certain nombre de compléments.

Evolution de la pension

La loi de réforme sur les retraites provoque des modifications importantes dans le Code des pensions.

Le caractère de rémunération continuée de la pension de tout fonctionnaire est remis en cause.

En effet, les retraités bénéficiaient des augmentations du traitement des actifs lorsque la valeur du point d'indice augmentait, que des points d'indices étaient accordés aux fonctionnaires ou qu'une revalorisation indiciaire intervenait.

Ainsi toute amélioration salariale intervenait simultanément pour les actifs et les retraités. Dorénavant, ces dispositions

seront supprimées, et les pensions seront indexées sur les prix.

Certes, aujourd'hui les salaires sont souvent en retard sur les prix à la consommation, mais les pensions seront-elles traitées plus favorablement ? Nous ne le pensons pas. La réforme Balladur avait introduit ce décrochage pour les salariés du privé.

Du fait de cette mesure, le COR avait évalué à 17 % la baisse du niveau des pensions.

Cette mesure introduit un décrochage important entre les actifs et retraités et écarte les retraités de l'évolution générale du niveau de vie de l'ensemble de la société.

Primes et indemnités

Jusqu'à présent, celles-ci ne donnaient lieu ni à retenue pour pension, ni à prise en compte dans la pension.

La loi de juillet 2003 crée un " régime public de retraite additionnel obligatoire, destiné à permettre l'acquisition de droits à retraite, assis sur une fraction maximale de l'ensemble des éléments de rémunération de toute nature non prise en compte dans l'assiette de calcul des pensions " (article 76). La valeur de la fraction maximale sera fixée par décret.

Le taux global des cotisations, réparties à part égales entre l'employeur et les bénéficiaires, sera lui aussi fixé par décret en conseil d'Etat, un taux de 10% (5% salarié ; 5% employeur) a été évoqué, de même que les conditions d'application.

Les droits à pension seront évalués en fonction des cotisations versées par l'acquisition de points.

Ce régime sera géré par un organisme public à caractère administratif, administré par un conseil d'administration.

La prise en compte des primes avait été évoquée comme pouvant faire l'objet d'un donnant-donnant dans le cadre de la réforme des retraites, mais c'est oublier que celles-ci sont très inégalement réparties entre ministères et au sein de chaque ministère entre catégories et agents et sont de plus utilisées pour introduire un élément de rémunération au mérite.

Le SNEP s'oppose à une telle politique salariale et demande l'intégration des primes et des indemnités dans le traitement indiciaire.

Rachat des années d'études

Aucun dispositif de cette nature n'existait. La loi introduit la possibilité de prendre en compte, " Sous réserve de l'obtention du diplôme, et du versement des cotisations nécessaires dans des conditions de neutralité actuarielle pour le régime ", les années d'études dans la limite de 12 trimestres. Les cotisations seront modulées selon l'option choisie ; prise en compte pour la durée d'assurance, seulement, soit comme annuité liquidable, soit au titre des deux (année liquidable et durée d'assurance).

Le barème, les modalités de paiement seront définis par

décret en conseil.

Le principe de la neutralité actuarielle (cela ne doit coûter aucun sou à l'Etat) est très dissuasif. Le Premier Ministre a annoncé la mise en place d'un groupe de travail qui doit discuter du montant requis.

Rappelons que la FSU revendiquait la validation de ces années d'études comme annuités liquidables. L'allongement de la durée des études et l'âge de plus en plus tardif d'entrée dans un emploi salarié stable nécessitent une validation sans contre partie. Nous sommes loin du compte.

Temps partiel

Auparavant, les périodes à temps partiel étaient décomptées pour la totalité de leur durée pour la constitution des droits à pension mais en proportion de la quotité de service pour les annuités liquidables.

Pour la nouvelle loi

Pour la constitution du droit à pension, la durée d'assurance et les périodes à temps partiel sont décomptées pour la totalité de leur durée.

En revanche, pour les annuités liquidables, la loi de juillet 2003 distingue le cas du temps partiel de droit des autres situations et ouvre la possibilité de cotiser pour une prise en compte à temps plein.

Le temps partiel de droit

Jusqu'à présent, seul le mi-temps de droit était accordé de plein droit aux fonctionnaires à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer d'un enfant adopté. "

Dorénavant, ce dispositif est étendu aux quotités de 50 %, 60 %, 70 % et 80 %.

Pour les enfants nés à compter du premier janvier 2004, les périodes en temps partiel de droit seront décomptées comme si elles avaient été effectuées à temps plein. C'est une conséquence de la nouvelle écriture de l'article L9. Un décret en conseil d'Etat doit être pris pour son application.

La loi n'étend pas le bénéfice de ce dispositif pour les enfants nés avant 2004.

Les autres situations de temps partiel

Les périodes effectuées à temps partiel à compter du 1er janvier 2004 pourront être décomptées comme des périodes à taux plein, sous réserve du versement d'une retenue pour pension dont le taux est fixé par décret, sans doute à un coût neutre pour le régime, c'est-à-dire très dissuasif.

Cette prise en compte ne peut avoir pour effet d'augmenter le nombre des annuités liquidables de plus d'une annuité, deux pour les fonctionnaires handicapés.

Pensions de réversion

Désormais, les veufs bénéficieront comme les veuves d'une pension de réversion égale à 50 % de la pension de leur conjointe après le décès de celle-ci.

Celle-ci sera à jouissance immédiate et sans plafond.



La Cessation Progressive d'Activité

Les conditions d'accès à la CPA sont totalement modifiées et vont à l'encontre de la réduction progressive d'activité, souhaitée par les collègues.

Elles sont nettement moins attractives que ce soit en termes

de droits, de quotité de service et de rémunération.

Auparavant le droit était ouvert à 55 ans après 25 années de service et un départ obligatoire à 60 ans.

La quotité de travail était de 50 %. La rémunération correspondait à celle d'un mi-temps à laquelle s'ajoutait une indemnité exceptionnelle de 30 % du traitement indiciaire à taux plein.

	C. P. A. (se référer à l'article 73 de la loi)
Age	Avoir 57 ans âge minimum. Le passage de 55 ans à 57 ans sera étalé dans le temps (55 ans et demi en 2004 pour atteindre les 57 ans en 2008).
Etat des services	Avoir accompli 25 années de services militaires et civils en qualité de fonctionnaires ou d'agents publics, et avoir cotisé pendant 33 ans tous régimes confondus.
Départ en retraite	A la date où ils atteignent l'âge de leur ouverture à droit à pension (60 ans) ou lorsqu'ils justifient de la durée d'assurance requise et au plus tard à la limite d'âge.
Durée d'assurance Annuités liquidables	Pour la durée d'assurance, chaque année passée en CPA est comptabilisée pour une année entière pour la constitution du droit à pension et pour le calcul de la durée d'assurance. Pour la liquidation du droit à pension, chaque année est comptabilisée au prorata de la quotité de travail effectuée.
Début	Les agents sont admis à bénéficier de la CPA au plus tôt le premier jour du mois suivant leur 57 ^e anniversaire. Pour les enseignants, ils ne peuvent être admis au bénéfice de la CPA qu'au début de l'année scolaire et universitaire. Cette année est celle qui commence pendant l'année civile au cours de laquelle ils atteignent les conditions d'âge. De ce fait, ceux qui atteindront l'âge nécessaire entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre, pourront partir au 1 ^{er} septembre de cette année.
Service et rémunération	Deux possibilités : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une modalité dégressive : travail à 80 % pendant les deux premières années payées 6/7^e (soit 85,7 %) suivies de X années à 60 % payées 70 % ➤ Une modalité fixe : quotité de travail à 50 % avec une rémunération de 60 %
Globalisation de la CPA	Les agents admis au bénéfice de la CPA, peuvent cesser totalement leur activité sous réserve d'avoir travaillé au-delà de la quotité de travail réglementaire qu'ils sont tenus d'accomplir. Pour les enseignants, cela ne peut les conduire à cesser leur activité pendant une durée supérieure à une année scolaire.
Observations	<p>① Les fonctionnaires en CPA à la date du 1^{er} janvier 2004 conservent le bénéfice des dispositions antérieures. Toutefois, ils peuvent dans un délai d'un an, à compter de cette date, demander à bénéficier d'un maintien en activité au delà du 60^e anniversaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les agents nés en 1944 et 1945 jusqu'à leur 61^e anniversaire - pour les agents nés en 1946 et 1947 jusqu'à leur 62^e anniversaire - pour les agents nés en 1948 jusqu'à leur 63^e anniversaire. <p>② Agents placés en CPA à partir du 1^{er} janvier 2004 pourront s'ils le désirent cotiser à taux plein. Le montant de celle-ci sera équivalent à celle d'un service à taux plein. S'ils choisissent cette option, celle-ci sera irrévocable.</p>

Mouvement : bilan 2003 et préparation 2004

La DPE vient d'entamer avec les organisations syndicales des discussions qui vont se poursuivre jusqu'à fin septembre, pour une publication de la note de service 2004 fin octobre. Le SNEP et le SNES ont été reçus le 8 septembre.

Bilan du mouvement 2003

Le taux de satisfaction des demandeurs de mutation est globalement en hausse. Il est incontestable que l'importance des recrutements 2002 est le facteur principal de celle-ci.

L'intra a été caractérisé cette année par la volonté de l'administration de réduire le nombre de TZR. Nous avons mis en évidence qu'il y a toujours autant de moyens provisoires de TZR affectés sur poste à l'année, donc de difficultés pour assurer les suppléances. Les recteurs ont souvent cherché à opérer des transferts géographiques au mépris des règles de gestion des personnels.

De façon générale on constate que le mouvement en deux temps continue d'accroître les disparités entre les académies par les variations des capacités d'accueil, les inégalités de traitement dans le calcul des barèmes, le nombre d'implantations en établissement mis au mouvement ...

Orientations du mouvement 2004

Elles se situent dans la continuité du mouvement 2003 avec des propositions de la DPE de modifications de barème visant à augmenter les bonifications pour rapprochement de conjoints, à dissocier les bonifications accordées à l'inter de celles de l'intra à discrétion des recteurs, à mettre en place des modalités inacceptables dans les TOM.

SNEP et SNES s'opposent à toutes propositions de modulation des bonifications par les recteurs, aux propositions faites pour les TOM et demandent un rééquilibrage des éléments du barème afin de rétablir l'égalité entre les différents types de demandeurs.

Nous reviendrons dans les prochains bulletins sur l'ensemble de ce dossier.

Michèle CHARPIN

Négociations sur le métier

A l'occasion du débat sur les retraites, le gouvernement s'était exprimé sur la pénibilité des métiers de l'éducation et avait déclaré qu'il proposerait des réponses aux questions liées à la gestion des carrières au cours du temps et aux conditions de travail des différents métiers de l'éducation.

Les premières discussions s'étaient soldées par un échec. Elles ne correspondaient nullement aux revendications exprimées par les personnels : demandes d'aménagement, d'allègement du travail, d'une diversification apte à diminuer la pénibilité pour tous, des mesures en matière de carrière et de réparation des injustices (décrets de 1989 ou de 1993).

Les organisations syndicales avaient demandé de surseoir à la tenue des groupes initialement prévus et de créer les conditions d'un débat préalable sur la problématique générale et les thèmes à traiter.

Le ministère vient de proposer de rouvrir les discussions sur quatre thèmes :

- ① La diversification des modalités d'enseignement et l'élargissement du champ d'intervention des enseignants.
- ② Les dispositifs de respiration ou de réorientation professionnelle.
- ③ Le suivi et l'aide aux enseignants en difficulté.
- ④ L'organisation du temps de travail.

De même, un groupe de travail spécifique concernant les débuts de carrière des enseignants sera mis en place. Il portera sur la formation, l'accompagnement de l'entrée dans le métier et l'amélioration des débuts de carrière.

Les thèmes de discussions offrent peu de nouveautés : regroupement de deux thèmes en un seul, et introduction d'un nouveau thème lié à l'organisation du temps de travail...

Sur ce dernier point, si le ministère se défend de vouloir imposer un nouveau cadre de travail pour tous, il ne faudrait pas que, s'appuyant sur des aspirations individuelles d'enseignants, la référence hebdomadaire soit balayée.

Le SNEP, à l'occasion de ces groupes de travail réinterviendra pour que les discussions portent bien sur les conditions d'exercice des métiers de l'éducation, les évolutions du métier d'enseignant et la spécificité de celle d'enseignant d'EPS.

Dominique DELIGNY

Concours 2003 : professeurs de sport

L'intervention syndicale a payé

Lors de la réunion de la commission administrative paritaire nationale des professeurs de sport du 4 juin 2003 chargée d'examiner les mutations 2003 des professeurs de sport et les détachements dans le corps, les élus du SNEP font la déclaration suivante :

" Carte des emplois et recrutements A la fin du mouvement 2003 (mutations et détachements) il restera 196 postes vacants : 113 de CAS, 78 de CTS et 5 en CREPS.

En 2003, il est prévu de recruter 95 lauréats aux différents concours de professeurs de sport.

Il resterait donc 101 postes vacants en septembre 2003, dans les services et établissements et de CTS "

Le directeur des personnels, Mr Forstmann, avait répondu " si les chiffres donnés par le SNEP sont exacts, ceci est préoccupant car nous avons ouvert les concours 2003 avec l'objectif de pourvoir tous les postes vacants ".

Le 2 juillet, le SNEP écrit au ministre des Sports pour dénoncer le sous

recrutement de professeurs de sports et pour lui demander de prendre la décision de recruter tous les candidats inscrits sur liste complémentaire.

Le directeur des personnels nous répond le 14/08/03

Extrait : " *Mes services ont procédé à un examen de la situation des effectifs budgétaires et des effectifs réels au 1/09/03, pour l'ensemble du secteur sport (CAS, CTS, SHN, formateurs) et bien que quelques surnombres subsistent à l'article 70 et soient gagés par des emplois vacants à l'article 50, il semble possible de réserver une suite favorable à votre demande d'utilisation des listes complémentaires "*

Lors d'une commission paritaire nationale fin juin, l'inspection générale et le directeur régional jeunesse et sport d'Ile de France intervenaient dans le même sens que le SNEP.

D'après nos dernières informations, tous les candidats classés sur liste complémentaire des différents concours 2003 ont été recrutés.

95 recrutements étaient prévus 128 ont été effectués. Nos interventions n'auront pas été inutiles.

Pierre DELACROIX



Et pendant ce temps là!

OMC : Le sommet de Cancun sur la libéralisation du commerce s'est achevé sur un constat d'échec. Pays riches et pays pauvres n'ont pu se mettre d'accord sur les deux sujets à l'ordre du jour : les tarifs douaniers et l'agriculture.

Proche Orient : Le cabinet de sécurité israélien a décidé l'expulsion du président palestinien Y.Arafat. La communauté internationale réagit en mettant en garde le gouvernement de Tel-Aviv sur les conséquences d'une telle décision.

Euro : Les suédois se sont prononcés largement contre l'entrée de leur pays dans la "Zone Euro".

Indemnité : Le tribunal de New York condamne Vivendi Universal à verser à J.M Messier, son ancien

PDG, 20,3 millions d'Euro d'indemnité de départ. Et bonne nouvelle pour J.M.M, le gouvernement baisse les impôts sur le revenu et sur la fortune!

Censure : Le gouvernement s'est opposé à la sortie d'un livre d'entretiens entre P.Meirieu et X.Darcos. Craignait-il que les propos du Ministre, après ceux de L.Ferry dans son propre livre, n'éclaircissent trop crûment les objectifs gouvernementaux dans le grand débat qui s'ouvre sur l'école ?

Dopage : Les coureurs cyclistes belges J.Museeuw et J. Plancaert ont été entendus dans une affaire de trafic d'hormones. Après le kenyan B.Lagat, l'américaine K.White, c'est le français F.Chouki qui est contrôlé positif (EPO) dans le cadre des championnats du Monde d'athlétisme. Au moment où nous écrivons ces lignes, le résultat de l'examen du deuxième échantillon n'est pas connu.

Extraits des réactions des collègues femmes à l'enquête " regards croisés sur le métier " :

- Le vieillissement rend plus pénible le métier et ce phénomène semble plus difficile à assumer pour une femme que pour un homme...

- Les tâches sont de plus en plus lourdes quoique intéressantes. La fatigue, le bruit, le nombre d'élèves et plus de " présence " à montrer que les hommes, sont souvent des facteurs de pénibilité, j'attends avec impatience une réduction du temps de service...

- Il me semble important que lors de la formation ou du renouvellement des équipes pédagogiques, une certaine " parité " entre hommes et femmes soit garantie pour un enseignement plus riche...

- Il est difficile de faire comprendre qu'à certains moments, notre statut de mère prend le pas sur le statut de salariée : stress, sentiment de culpabilité et d'injustice...

- J'ai pris un temps partiel après mon 3ème enfant : ma note pédagogique est moins élevée car d'après l'inspection, je suis moins investie !!!...

- Ayant eu le CAPEPS un an plus tôt que mon mari, au bout de 8 ans il était 1 voir 2 échelons avant moi...

- Mon proviseur augmente systématiquement les hommes de 0,50 et les femmes de 0,30 : il m'a fallu 4 ans et une démonstration acharnée de travail effectué pour récupérer une note administrative qui me permette de passer au grand choix...

- Je vais partir à la retraite en août 2004 sans avoir eu la hors classe, car j'ai été très peu inspectée et donc ma note et mon échelon ont lentement évolué. (...). Ma retraite ne sera même pas complète à cause des temps partiels pour élever mes enfants...

- Il est plus difficile pour une femme de pouvoir reprendre des cours (préparation concours) .../...

Regards croisés sur le métier

Lors de la campagne des dernières élections professionnelles, le SNEP avait choisi de s'interroger sur " le métier au féminin ".

Près de 200 collègues femmes ont répondu.

Les quelques chiffres suivants nous montrent l'hétérogénéité et la diversité des situations quant à la situation familiale et les conditions de travail.

1. Sur les questions liées aux responsabilités exercées, le constat est relativement explicite. L'implication des femmes dans leur établissement ne

peut être contestée, puisque près de 40% exercent les tâches de coordonnatrice, professeur principal, secrétaire ou trésorière de l'AS et siègent au CA.

Par contre, le pourcentage baisse considérablement pour les tâches hors de l'établissement telles que : responsables district, FPC, et aussi syndicales... les places à prendre sont-elles des " forteresses " ou des chasses gardées ? ou ne laissons-nous pas nous-même ces responsabilités à nos collègues ?

2. Sur les questions liées à la notation, l'avancement, les voies promotionnelles, l'analyse est plus complexe, car beaucoup nous ont signalé une difficulté pour répondre de manière claire et précise (cela relève souvent d'un " sentiment ", d'une " impression " sans pouvoir mesurer vraiment la réalité (manque ou rareté des inspections, " blocage " lors des congés maternité...))

Nous mesurons la nécessité de pouvoir travailler plus concrètement à partir des analyses des tableaux d'avancement dans les académies, pour avancer des propositions concrètes sur le respect de l'égalité de traitement hommes/femmes. A suivre donc !...

Enfin, majoritairement, les femmes souhaitent que le SNEP défende prioritairement, tout d'abord un aménagement des horaires pendant la(les) grossesse(s) et aussi un allongement du congé de maternité avant l'accouchement.

De nombreuses enseignantes ont réagi en nous renvoyant l'information (des petits mots, des courriers...). Nous vous proposons d'éditer quelques extraits de ces missives de collègues dans les bulletins à venir (une rubrique " Paroles de femmes ") : n'hésitez pas à donner votre avis afin de l'alimenter.

Anne HIVERNET

- Il y a un fossé de plus en plus important entre la représentation de la femme, de certains élèves et mon statut d'enseignante du fait de propos sexistes insupportables et humiliants...

- Quand il y a eu réactualisation des notes dans l'enseignement supérieur, on n'a pas hésité à baisser ma note alors à 100, mais cela n'a pas été fait pour mon collègue homme lui aussi à 100, sous prétexte que " mon mari avait un bon métier ".

- Je ne me sens pas défavorisée en tant que femme dans l'exercice de mon métier. Par contre, je pense que concilier vie professionnelle et vie familiale est plus difficile pour une enseignante d'EPS que pour un homme.

- Cela pose énormément de problèmes de faire cours d'EPS pour une femme enceinte (fatigue, moins de voix, position debout, stress...)...

- Notre éducation ne nous a pas préparé à nous mettre en valeur. Préparons-nous davantage les filles aujourd'hui ? En nous " imposant " de réduire l'écart de nos notes aux examens entre femmes et hommes et en attirant notre attention sur le choix de nos activités choisies, l'inspection nous oblige à faire un pas... un pas, en avant ?

- Vu mon âge, ma situation, je suis plus sensible au problème de la gestion de fin de carrière qui me semble, au travers de ce que je vis et vois chez les autres, plus crucial pour les femmes.

- 50% de plus de 45 ans
- 40% entre 30 et 45 ans
- 10% en dessous de 30 ans

- 70% sont mariées ou PACSEES
- 17% sont célibataires
- 13% sont divorcées

- 58% exercent en collège
- 24% en lycée
- 8% en LP
- 10% (Supérieur, IUFM...)

- 24% ont un temps partiel dont :
- 12% pour raisons familiales
- 6% pour raisons de santé
- 6% pour raisons diverses

- 76% profs
- 8% CE
- 16% agrégés

- 16% n'ont pas d'enfant
- 15% ont 1 enfant
- 38% ont 2 enfants
- 23% ont 3 enfants
- 8% ont 4 enfants et plus

- 88% sont titulaires de leur poste en établissement
- 12% sont titulaires remplaçantes

- 78% constatent un alourdissement des tâches, ayant des répercussions sur :
- la vie professionnelle : 45%
- la vie familiale : 25%

